

## Médiathèque départementale de Seine-et-Marne

JEUNESSE

# LE PROJET D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE EN COLLÈGE

Dispositif pour réaliser un projet EAC construit par une équipe pédagogique

*Éducation à l'art et par l'art, le parcours individuel d'éducation artistique et culturelle des élèves s'appuie sur trois piliers : les enseignements artistiques, les rencontres avec les artistes et les œuvres, et les pratiques artistiques. Pour le dire autrement : savoir, rencontre, expérimentation.*

## Qui participe ?



Fresque du collège de St-Souplets

Le dispositif PEAC a fait l'objet d'une convention tripartite entre l'Éducation nationale, le Département de Seine-et-Marne et l'État (DRAC).

Il concerne **quatre collèges en ruralité par an**. Ces collèges doivent postuler, avoir un projet d'établissement défini et une démarche de projet problématisé « Éducation artistique et culturelle », en lien avec un diagnostic pédagogique.

La Médiathèque départementale accompagne le montage des projets, le choix des artistes et participe à tous les comités de suivi et de pilotage.

L'Éducation nationale forme les équipes d'enseignants, selon la modalité d'une aide négociée du territoire (ANT)

## Quelles étapes ?

- Un appel à candidature a lieu chaque année pour permettre aux équipes pédagogiques des collèges de proposer leur projet.
- Des artistes postulent en fonction du cahier des charges établi par le collège.
- Le choix de l'artiste se fait avec les partenaires de la convention lors d'une rencontre.
- Le PEAC se déroule sur trois ans, sous la forme d'une résidence de création avec les collégiens. Les actions seront en lien avec l'école primaire et un établissement culturel du territoire.
- Chaque année, lors du bilan, l'artiste poursuit ou adapte son projet, ou un appel à un nouvel artiste peut être fait, en fonction des bilans et de l'évolution du projet du collège.

## Quel financement ?

L'artiste reçoit une bourse annuelle de la DRAC, pour 80 à 100 heures de présence, complétée par le Département qui finance les actions culturelles organisées en lien avec la résidence. Budget total annuel d'environ 14 000 euros.